

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024 A 19 HEURES

LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 26 septembre à 19 heures, se sont réunis en séance publique, en les locaux de l'Hôtel de Ville de Gennevilliers, les membres du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du vendredi 20 septembre 2024 de Monsieur Patrick CHAIMOVITCH, Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 43

BACHA Fatiha / CHAILLOUX Marine / EL HADDAD Khaled / GICQUEL Camille / LAUGIER Véronique / MECHRIA Ouissam / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RYADI Sandra / SAVRY Gilles / SLIFI Nadir / WALKER Damien / BOURDIER-CHAREF Angéline / CHRIQUI-MENGEOT Rita / GUILLOT-NOEL Christophe / MARE Guillaume / SITBON Frédéric / ISABEY Eric / JAUFFRET Anne-Christine / REVILLON Yves / DAD Hicham / De MARVAL Josette / LE MOAL Alice / RENAULT Sébastien / SELLAM Naïma / ARNOULD Claire / BACHELAY Alexis / BEAUSSIER Julien / BEKKOUCHE Adda / CHARREIRE Maxime / HEMONET Hervé / MESTRES Valérie / MOME Michel / MOUMNI Dounia / TRICARD Perrine / BINAKDANE M'Hamed / LECLERC Patrice / MANSERI Sofia / NOEL Laurent / TOUMI Délia / HADDOUCHE Bachir / PELAIN Pascal.

POUVOIRS DONNES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 25

BOUGEARD Nicolas représenté par CHAILLOUX Marine / CHARAIX Céline représentée par BACHA Fatiha / DE AZEVEDO Tania représentée par WALKER Damien / LE NAGARD Marie-France représentée par LAUGIER Véronique / VALIER France-Lise représentée par MECHRIA Ouissam / AESCHLIMANN Manuel représenté par BOURDIER-CHAREF Angéline / FISCHER Josiane représentée par PELAIN Pascal / LE GAC Thierry représenté par CHRIQUI-MENGEOT Rita / MANCIPOZ André représenté par MARE Guillaume / RAHAL May représentée par GUILLOT-NOEL Christophe / SELLIER Thierry représenté par SITBON Frédéric / BARBIER Gaël représenté par REVILLON Yves / MARIAUD Sylvie représentée par JAUFFRET Anne-Christine / COCHEPAIN Stéphane représenté par De MARVAL Josette / LAUER Evelyne représentée par LE MOAL Alice / AGOUMALLAH Boumédiène représenté par CHARREIRE Maxime / CHAIMOVITCH Patrick représenté par MOTHRON Georges / DELATTRE Amélie représentée par MOME Michel / GASMI Samia représentée par ARNOULD Claire / NARBONNAIS Valentin représenté par BACHELAY Alexis / SOW Fatoumata représentée par BEKKOUCHE Adda / BOULORD Grégory représenté par MANSERI Sofia / LAFON Carole représentée par TOUMI Délia / PEREZ Anne-Laure représentée par LECLERC Patrice / LARIK Leïla représentée par HADDOUCHE Bachir.

ABSENTS : 12

BENEDIC Fabien / HAMIDA Abdelkader / CARMANTRAND Caroline / GUILLARD Laurent / KAPLAN Isabelle / KHOURY Armand / LETIERCE Valérie / DELACROIX Agnès / MERCIER Luc / MUZEAU Rémi / PINARD Patrice / BENTAJ Abdelaziz.

EXCUSE : 0

PARTI EN COURS DE SEANCE : 0

Monsieur Ouissam MECHRIA est désigné comme secrétaire de séance (article L.2121-15 du C.G.C.T.).

Le conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine passe ensuite à l'examen des projets de délibérations, sous la présidence de Monsieur Georges MOTHON, 2^{ème} Vice-président de l'EPT Boucle Nord de Seine.

II - VIE INSTITUTIONNELLE

2024/S05/001 Avis du conseil de territoire concernant le retrait de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre du SEDIF pour le territoire des communes d'Athis-Mons et de Villejuif.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.

2024/S05/002 Avis du conseil de territoire concernant l'adhésion au SEDIF de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour la commune de Valenton.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.

2024/S05/003 Avis du conseil de territoire concernant la modification des statuts du SEDIF - Contribution du SEDIF à des actions de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergies renouvelables.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.

II - FINANCES RESSOURCES HUMAINES

2024/S05/004 Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) - Répartition dérogatoire dite « libre ».

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des suffrages exprimés (47 voix pour et 21 abstentions (AESCHLIMANN Manuel / BOURDIER-CHAREF Angéline / CHRIQUI-MENGEOT Rita / FISCHER Josiane / GUILLOT-NOEL Christophe / LE GAC Thierry / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / RAHAL May / SELIER Thierry / SITBON Frédéric / BARBIER Gaël / ISABEY Eric / JAUFFRET Anne-Christine / MARIAUD Sylvie / REVILLON Yves / COCHEPAIN Stéphane / De MARVAL Josette / LAUER Evelyne / LE MOAL Alice / RENAULT Sébastien)).

2024/S05/005 Approbation de la convention relative au paiement des honoraires des médecins agréés sollicités par le secrétariat du conseil médical interdépartemental placé auprès du CIG de la petite couronne de la Région d'Île-de-France et aux modalités de remboursement de ces frais.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.

2024/S05/006 Communication des indicateurs de l'année 2023 relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes au sein de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

Le conseil de territoire a pris acte de cette délibération.

2024/S05/007 Présentation du plan de formation 2024 de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

Le conseil de territoire a pris acte de cette délibération.

2024/S05/008 Création d'un poste à temps complet de responsable de l'amélioration de l'habitat privé au sein de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à la majorité des voix exprimées (65 voix pour ; 1 voix contre (JAUFFRET Anne-Christine) ; ne prennent pas part au vote : 2 voix (BOUGEARD Nicolas / CHAILLOUX Marine)).

III - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

2024/S05/009 Approbation d'une convention cadre de financement de la contribution annuelle au syndicat AZUR à conclure entre l'EPT Boucle Nord de Seine et le syndicat AZUR.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (66 voix pour ; 2 abstentions (BOUGEARD Nicolas / CHAILLOUX Marine)).

2024/S05/010 Approbation du montant de la contribution annuelle au syndicat AZUR pour l'année 2024.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (66 voix pour ; 2 abstentions (BOUGEARD Nicolas / CHAILLOUX Marine)).

2024/S05/011 Approbation d'une convention relative aux modalités de récupération d'objets en déchèterie de Gennevilliers en vue de leur valorisation par réemploi / réutilisation.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.

2024/S05/012 Approbation de la convention tripartite de versement d'une subvention pour la création d'une ressourcerie à Colombes, gérée par l'association La Fabric'a, entre l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, le SYCTOM et l'association La Fabric'a.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à la majorité des voix exprimées (64 voix pour ; 2 voix contre (DELATTRE Amélie / MOME Michel) ; ne prennent pas part au vote : 2 voix (MARIAUD Sylvie / GASMI Samia)).

IV - EAU ET ASSAINISSEMENT

2024/S05/013 Approbation de l'actualisation du règlement d'assainissement territorial.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.

V - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2024/S05/014 Adhésion de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine à l'association Alliance Villes Emploi.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.

VI - AMENAGEMENT URBAIN

2024/S05/015 Délégation du droit de préemption urbain, du droit de préemption urbain renforcé et droit de priorité à la commune d'Argenteuil en application de l'article L.213-3 du code de l'urbanisme.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (M. Manuel AESCHLIMANN ne prenant pas part au vote).

2024/S05/016 Acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France de la parcelle cadastrée section BW n°105 située 140, quai de Bezons à Argenteuil.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (M. Manuel AESCHLIMANN ne prenant pas part au vote).

- 2024/S05/017 Délégation du droit de préemption urbain, du droit de préemption urbain renforcé et du droit de priorité à la commune d'Asnières-sur-Seine en application de l'article L.213-3 du code de l'urbanisme.
- Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (M. Manuel AESCHLIMANN ne prenant pas part au vote).**
- 2024/S05/018 Compte rendu financier annuel 2023 - Concession d'aménagement de la ZAC Parc d'Affaires à Asnières-sur-Seine.
- Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimés (M. Manuel AESCHLIMANN, Mme Josiane FISCHER et Mme Evelyne LAUER ne prenant pas part au vote).**
- 2024/S05/019 Compte rendu financier annuel 2023 - Concession d'aménagement de la ZAC des Courtilles à Asnières-sur-Seine.
- Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimés (M. Manuel AESCHLIMANN, Mme Josiane FISCHER et Mme Evelyne LAUER ne prenant pas part au vote).**
- 2024/S05/020 Approbation de la modification n°9 du plan local d'urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.
- Le conseil de territoire a adopté cette délibération à la majorité des voix exprimées (65 voix pour ; 2 voix contre (DAD Hicham / SELLA Naïma) ; ne prend pas part au vote : 1 voix (AESCHLIMANN Manuel)).**
- 2024/S05/021 ZAC de la Marine à Colombes - Approbation du compte rendu financier annuel pour l'exercice 2023.
- Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (59 voix pour ; 2 abstentions (HEMONET Hervé / MOME Michel) ; ne prennent pas part au vote : 7 (AESCHLIMANN Manuel / CHAIMOVITCH Patrick / BACHELAY Alexis / BEAUSSIER Julien / CHARREIRE Maxime / DELATTRE Amélie / MOUMNI Dounia)).**
- 2024/S05/022 Opération Ilot 26 à Colombes - Approbation du compte rendu financier annuel pour l'exercice 2023.
- Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (59 voix pour ; 2 abstentions (HEMONET Hervé / MOME Michel) ; ne prennent pas part au vote : 7 (AESCHLIMANN Manuel / CHAIMOVITCH Patrick / BACHELAY Alexis / BEAUSSIER Julien / CHARREIRE Maxime / DELATTRE Amélie / MOUMNI Dounia)).**
- 2024/S05/023 ZAC multi-sites du secteur de la Gare à Colombes - Approbation du compte rendu financier annuel pour l'exercice 2023.
- Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (59 voix pour ; 2 abstentions (HEMONET Hervé / MOME Michel) ; ne prennent pas part au vote : 7 (AESCHLIMANN Manuel / CHAIMOVITCH Patrick / BACHELAY Alexis / BEAUSSIER Julien / CHARREIRE Maxime / DELATTRE Amélie / MOUMNI Dounia)).**
- 2024/S05/024 ZAC Charles de Gaulle Est à Colombes - Approbation du compte rendu financier annuel pour l'exercice 2023.
- Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (59 voix pour ; 2 abstentions (HEMONET Hervé / MOME Michel) ; ne prennent pas part au vote : 7 (AESCHLIMANN Manuel / CHAIMOVITCH Patrick / BACHELAY Alexis / BEAUSSIER Julien / CHARREIRE Maxime / DELATTRE Amélie / MOUMNI Dounia)).**

2024/S05/025 Approbation du compte-rendu financier annuel 2023 concernant la concession d'aménagement de la ZAC Sud Chanteraines à Gennevilliers.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (M. Manuel AESCHLIMANN, M. M'Hamed BINAKDANE, Mme Carole LAFON, M. Laurent NOEL, Mme Anne-Laure PEREZ et Mme Délia TOUMI ne prenant pas part au vote).

2024/S05/026 Approbation du compte-rendu financier annuel 2023 concernant la concession d'aménagement de la ZAC Chandon République à Gennevilliers.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (M. Manuel AESCHLIMANN, M. M'Hamed BINAKDANE, Mme Carole LAFON, M. Laurent NOEL, Mme Anne-Laure PEREZ et Mme Délia TOUMI ne prenant pas part au vote).

2024/S05/027 Approbation du compte-rendu financier annuel 2023 concernant la concession d'aménagement de la ZAC des Agnettes à Gennevilliers.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (M. Manuel AESCHLIMANN, M. M'Hamed BINAKDANE, Mme Carole LAFON, M. Laurent NOEL, Mme Anne-Laure PEREZ et Mme Délia TOUMI ne prenant pas part au vote).

2024/S05/028 Approbation du compte-rendu financier annuel 2023 concernant la concession d'aménagement de la ZAC Debussy-Sévines à Gennevilliers.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (M. Manuel AESCHLIMANN, M. M'Hamed BINAKDANE, Mme Carole LAFON, M. Laurent NOEL, Mme Anne-Laure PEREZ et Mme Délia TOUMI ne prenant pas part au vote).

2024/S05/029 Approbation du compte-rendu financier annuel 2023 concernant la concession d'aménagement de la ZAC Gare des Grésillons à Gennevilliers.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (M. Manuel AESCHLIMANN, M. M'Hamed BINAKDANE, Mme Carole LAFON, M. Laurent NOEL, Mme Anne-Laure PEREZ et Mme Délia TOUMI ne prenant pas part au vote).

2024/S05/030 Approbation du compte-rendu financier annuel 2023 concernant la concession d'aménagement de la ZAC multisites Larose Camélinat à Gennevilliers.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (M. Manuel AESCHLIMANN, M. M'Hamed BINAKDANE, Mme Carole LAFON, M. Laurent NOEL, Mme Anne-Laure PEREZ et Mme Délia TOUMI ne prenant pas part au vote).

2024/S05/031 Approbation du compte-rendu financier annuel 2023 concernant la concession d'aménagement de la ZAC multisites Les Louvresses à Gennevilliers.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (M. Manuel AESCHLIMANN, M. M'Hamed BINAKDANE, Mme Carole LAFON, M. Laurent NOEL, Mme Anne-Laure PEREZ et Mme Délia TOUMI ne prenant pas part au vote).

2024/S05/032 Approbation du compte-rendu financier annuel 2023 concernant la concession d'aménagement de la ZAC Centre-Ville à Gennevilliers.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (M. Manuel AESCHLIMANN, M. M'Hamed BINAKDANE, Mme Carole LAFON, M. Laurent NOEL, Mme Anne-Laure PEREZ et Mme Délia TOUMI ne prenant pas part au vote).

2024/S05/033 Approbation du compte-rendu financier annuel 2023 concernant la concession d'aménagement de la ZAC du Clos à Gennevilliers.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (M. Manuel AESCHLIMANN, M. M'Hamed BINAKDANE, Mme Carole LAFON, M. Laurent NOEL, Mme Anne-Laure PEREZ et Mme Délia TOUMI ne prenant pas part au vote).

2024/S05/034 Approbation du compte-rendu financier annuel 2023 concernant la concession d'aménagement de la ZAC multisites du Luth à Gennevilliers.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (M. Manuel AESCHLIMANN, M. M'Hamed BINAKDANE, Mme Carole LAFON, M. Laurent NOEL, Mme Anne-Laure PEREZ et Mme Délia TOUMI ne prenant pas part au vote).

2024/S05/035 Approbation du compte-rendu financier annuel 2023 concernant la concession d'aménagement de la ZA Caboeufs-Louise Michel à Gennevilliers.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (M. Manuel AESCHLIMANN, M. M'Hamed BINAKDANE, Mme Carole LAFON, M. Laurent NOEL, Mme Anne-Laure PEREZ et Mme Délia TOUMI ne prenant pas part au vote).

2024/S05/036 Approbation du compte-rendu financier annuel 2023 concernant la concession d'aménagement de la ZA Chemin du Pont à Gennevilliers.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (M. Manuel AESCHLIMANN, M. M'Hamed BINAKDANE, Mme Carole LAFON, M. Laurent NOEL, Mme Anne-Laure PEREZ et Mme Délia TOUMI ne prenant pas part au vote).

2024/S05/037 Approbation de l'acquisition des parcelles cadastrées section AF n°531p, 558p et 568p situées à Gennevilliers - Impasse Saule et rue du 8 mai 1945, d'une superficie cadastrale de 3 045 m² environ, appartenant à la ville de Gennevilliers, dans le cadre du traité de concession d'aménagement de la ZAC des Agnettes.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (M. Manuel AESCHLIMANN, M. M'Hamed BINAKDANE, Mme Carole LAFON, M. Laurent NOEL, Mme Anne-Laure PEREZ et Mme Délia TOUMI ne prenant pas part au vote).

2024/S05/038 Approbation de la cession des parcelles cadastrées section AF n°531p, 558p et 568p situées à Gennevilliers - Impasse Saule et rue du 8 mai 1945, d'une superficie cadastrale de 3 045 m² environ, à la SEMAG 92, dans le cadre du traité de concession d'aménagement de la ZAC des Agnettes.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (M. Manuel AESCHLIMANN, M. M'Hamed BINAKDANE, Mme Carole LAFON, M. Laurent NOEL, Mme Anne-Laure PEREZ et Mme Délia TOUMI ne prenant pas part au vote).

VII - RENOVATION URBAINE - ANRU

2024/S05/039 Approbation de l'avenant n°3 à la convention-cadre pluriannuelle de renouvellement urbain du territoire Boucle Nord de Seine dans le cadre du NPNRU.

Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (M. Manuel AESCHLIMANN ne prenant pas part au vote).

- 2024/S05/040 Approbation de l'avenant n°2 à la convention-quartier pluriannuelle du projet de renouvellement urbain relatif au secteur Porte-Saint-Germain / Berges de Seine à Argenteuil, cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU.
- Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (M. Manuel AESCHLIMANN ne prenant pas part au vote).**
- 2024/S05/041 Colombes - Projet de renouvellement urbain du Petit Colombes - Approbation de la charte de relogement.
- Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (M. Manuel AESCHLIMANN ne prenant pas part au vote).**
- 2024/S05/042 Approbation de l'avenant n°1 à la convention-quartier pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier des Agnettes à Gennevilliers, cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU.
- Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (M. Manuel AESCHLIMANN ne prenant pas part au vote).**
- 2024/S05/043 Approbation de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain « Aire 2029 - Secteur Caravelle à Villeneuve-la-Garenne, dans le cadre du NPNRU.
- Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (M. Manuel AESCHLIMANN ne prenant pas part au vote).**
- 2024/S05/044 Villeneuve-la-Garenne - Projet de renouvellement urbain de la Caravelle - Approbation de la charte de relogement.
- Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (M. Manuel AESCHLIMANN ne prenant pas part au vote).**
- 2024/S05/045 Approbation du transfert de la subvention régionale au titre de la convention régionale de développement urbain à la ville de Villeneuve-la-Garenne pour les opérations d'aménagement des espaces publics, de restructuration de la galerie du Mail et de réaménagement du parking du projet de renouvellement urbain du centre-ville de Villeneuve-la-Garenne.
- Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (M. Manuel AESCHLIMANN ne prenant pas part au vote).**

VIII - HABITAT

- 2024/S05/046 Argenteuil - OPAH-RU du Quartier du Val Notre Dame - Approbation de la convention de cofinancement en ingénierie de projet entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.
- Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (M. Manuel AESCHLIMANN ne prenant pas part au vote).**
- 2024/S05/047 Colombes - Autorisation préalable de mise en location - Modification du périmètre.
- Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (M. Manuel AESCHLIMANN ne prenant pas part au vote).**
- 2024/S05/048 Service Public de la Rénovation de l'Habitat - Orientation stratégique pour le Territoire.
- Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité des voix exprimées (M. Manuel AESCHLIMANN ne prenant pas part au vote).**

IX - COMMUNICATIONS

2024/S05/049 Communication des délibérations prises par le Bureau de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Le conseil de territoire a pris acte de cette délibération.

2024/S05/050 Communication des décisions territoriales et des marchés publics pris par Monsieur le Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Le conseil de territoire a pris acte de cette délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures.

Fait et affiché à Gennevilliers, **le 27 septembre 2024**, en vertu des articles L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).



Patrick CHAIMOVITCH,

Maire de Colombes

Président de l'EPT Boucle Nord de Seine

Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Toute délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification puis de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 du code des relations entre le public et l'administration - CRPA).

Toute délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine si un recours gracieux a été préalablement exercé.